

Déchets : un nouveau service qui s'adapte aux besoins

Les déchets coûtent cher à la planète comme à la société. Il nous faut les réduire. Entre 2024 et 2026, l'Agglo déploiera un éventail de solutions pour diminuer de 60 kg la quantité de déchets produite par habitant*. Pour nous aider à « faire le tri dans nos habitudes » et préparer les évolutions du service de collecte, une grande enquête sera menée en porte-à-porte entre janvier 2024 et avril 2025 auprès de tous les usagers de l'Agglo.

1) L'enquête usagers

Pour préparer la mise en œuvre des nouvelles règles de tri et de collecte, **tous les particuliers et les professionnels** (soit environ 110 000 usagers) recevront la visite d'enquêteurs mandatés par l'Agglo entre janvier 2024 et avril 2025.

Cette enquête est importante. Elle servira à **mettre à jour les informations et les équipements afin de préparer les usagers aux évolutions de service** (tri des déchets alimentaires, nouvelle tarification incitative, modification des services de collecte...).

Elle est organisée par secteur : les habitants de **Clavette, Croix-Chapeau, La Jarne, La Jarrie, Montroy, Salles-sur-Mer, Saint-Christophe, Saint-Médard-d'Aunis, Saint-Vivien, Thairé et Yves** seront les premiers concernés (du 16 janvier à fin mars 2024).

L'enquête se poursuivra ensuite dans les autres communes et quartiers jusqu'à mi-2025.

Pour en savoir + :

- [Notre page web dédiée à l'enquête usagers](#)
- [Une animation « Tout savoir sur l'enquête usagers »](#)
- [Une foire aux questions spéciale enquête](#)

L'Agglo a mandaté l'entreprise Trait d'Union. Ses agents pourront se présenter à votre domicile du mardi au vendredi entre 11 h et 19 h 30 et le samedi entre 10 h et 17 h. **Ils porteront un chasuble fluorescent orange floqué « Trait d'Union », un badge nominatif et disposeront d'une lettre d'accréditation.**

Les enquêteurs vérifieront vos coordonnées et les références de vos bacs (pucés) et de votre « Pass déchèteries » (qui sera remplacé à terme par le « Pass déchets »). En fonction de la composition de votre foyer, la dotation en bac bleu/gris et bac jaune pourra être réajustée.

Pour **permettre à chacun de trier ses déchets alimentaires**, un composteur individuel sera fourni aux ménages résidant en maison (avec jardin) et un bioseau aux personnes concernées par les composteurs partagés en pied d'immeuble ou par les Points d'Apport Volontaire (PAV) dédiés aux déchets alimentaires (installés progressivement d'ici à 2025). Les usagers concernés par l'apport volontaire seront dotés d'un « Pass déchets » qui servira à ouvrir les bornes de dépôt.

**Production de déchets/an/habitant comparée à celle de 2019*

2) Un nouveau marché de collecte à partir du 1^{er} mars

L'Agglo a fait le choix d'une collecte bas carbone et performante et a confié à SUEZ la collecte des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble du territoire à partir du 1^{er} mars 2024. Ce changement implique la mise en place d'un **nouveau calendrier de ramassage**

des ordures ménagères (bacs bleus) et des emballages et papiers (bacs jaunes) dans les communes.

Les changements au 1^{er} mars 2024 :

- **de nouveaux jours de collecte**, du lundi au vendredi, sauf pour Châtelailon-Plage, l'hypercentre et le Vieux-Port de La Rochelle où les tournées continueront le samedi ;
- **de nouveaux horaires de collecte** : le matin (à partir de 5 heures), le soir (à partir de 19 heures) ou l'après-midi à partir de 13 heures, ;
- **un nouveau découpage des secteurs de collecte à La Rochelle** : 5 secteurs (+ l'hypercentre et le Vieux-Port) au lieu des 4 actuels ;
- **de nouvelles consignes à appliquer : ne rien déposer en dehors ou à côté des bacs** car cela ne sera pas ramassé, **ne pas mettre les gros cartons bruns dans les bacs jaunes**, mais les apporter en déchèterie.

Ce nouveau marché est destiné à répondre aux objectifs de réduction des déchets et de l'empreinte carbone de notre territoire. Et d'une meilleure valorisation de nos déchets grâce au geste de tri. La flotte de camions de collecte sera progressivement remplacée par des véhicules à faible émission de CO₂.

[Découvrez le nouveau calendrier des jours de collecte des déchets par commune \(au 1^{er} mars 2024\)](#)

Ce calendrier ainsi qu'un courrier annonçant les nouvelles modalités de collecte seront distribués dans toutes les boîtes aux lettres de l'Agglomération début février.

Pour en savoir + :

- [Notre page web dédiée au nouveau marché de collecte](#)

3) Le tri des déchets alimentaires

Nos déchets alimentaires représentent près d'un tiers de nos ordures ménagères. Au moment où il nous faut réduire nos déchets, trier et composter ces « restes » (re)devient une évidence ! Entre janvier 2024 et fin 2025, l'Agglo mettra à disposition de chaque habitant une solution de tri lui permettant de ne plus jeter à la poubelle ses déchets alimentaires.

3 types de solutions sont progressivement déployées, afin de permettre à chacun de trier ses déchets alimentaires (épluchures de fruits et légumes, coquilles d'œufs, croûtes de fromage, restes de repas, marc de café...) :

- le compostage individuel pour les maisons avec espace vert ;
- le compostage partagé pour les résidences avec espaces verts ;
- l'installation de Points d'Apport Volontaire dédiés, d'ici à 2025.

Vous habitez une maison avec un jardin ?

C'est simple ! Il suffit d'1 m² au sol, à même la terre. L'Agglo fournit gratuitement un composteur individuel aux foyers qui ne sont pas encore équipés.

3 solutions pour se procurer un composteur individuel :

- **Au moment de l'enquête** : consultez le [planning de passage des enquêteurs dans votre commune](#) : lors de leur visite, un composteur vous sera remis.
- **À l'Unité de compostage à Périgny** : des distributions sont organisées sur place les mardis, mercredis et jeudis (sauf jours fériés) de 13 h à 16 h 15, jusqu'au printemps

2024. À partir de cette date, l'Unité de compostage sera fermée au public pour travaux de modernisation.

- **En ligne** : à partir du 16 janvier prochain, vous pourrez réserver et vous faire livrer gratuitement un composteur à domicile, avec le formulaire prochainement en ligne dans cette rubrique.

Vous habitez dans une résidence ou un immeuble avec un espace vert ?

L'Agglo accompagne l'installation de composteurs partagés et met gratuitement à disposition tout le matériel nécessaire. Vous souhaitez devenir référent-composteur bénévole au sein de votre résidence ? Rapprochez-vous de votre bailleur ou syndic !

Pour tous les foyers qui n'ont pas la possibilité de composter, des Points d'Apport Volontaire de quartier seront progressivement ouverts d'ici à 2025. Un bioseau, pour stocker les déchets dans sa cuisine, et un Pass déchets vous seront remis pour accéder à ces points de dépôt. Les déchets alimentaires seront ensuite collectés par camion, puis acheminés vers l'Unité de compostage de Périgny.

Pour en savoir + :

- [Notre page web dédiée au tri des déchets alimentaires](#)